



Assemblées Publiques

L'Office d'investissement du RPC

Juin 2002

Allocution de

Gail Cook-Bennett, présidente du conseil

et

John A. MacNaughton, président et chef de la direction

de L'Office d'investissement du RPC

Assemblées publiques

Juin 2002

Bonjour, Mesdames et Messieurs. Je suis Gail Cook-Bennett, présidente du conseil d'administration de l'Office d'investissement du RPC. J'ai le plaisir d'ouvrir la présente assemblée – et de vous souhaiter la bienvenue.

Comme vous l'indique notre première diapositive, nous sommes ici pour vous parler de l'avenir des millions de Canadiens et de Canadiennes qui, au cours des décennies à venir, compteront sur le Régime de pensions du Canada pour leur offrir une certaine aisance pendant leur retraite.

Le président et chef de la direction de l'Office, John MacNaughton, est avec moi. Je vous le présenterai plus complètement dans quelques minutes.

Notre loi directrice nous oblige à tenir une assemblée publique au moins une fois tous les deux ans dans chaque province qui participe au Régime de pensions du Canada.

Ce mois-ci, nous visitons les neuf provinces participantes dans le cadre de notre deuxième tournée pancanadienne.

Comme vous le voyez ici, notre loi directrice définit l'objet de la présente assemblée – qui est de discuter de notre plus récent rapport annuel et de vous donner l'occasion de présenter vos observations sur celui-ci.

Nous avons fait la promotion de cette assemblée en publiant une série d'annonces dans les journaux et en diffusant aux médias des renseignements que nous avons aussi affichés dans notre site Web.

Avant de laisser M. MacNaughton vous présenter nos résultats financiers et notre orientation future, je voudrais faire quelques remarques sur notre gouvernance.

L'Office d'investissement du RPC a été créé en 1997 pour placer les fonds du RPC sur les marchés financiers jusqu'à ce qu'on en ait besoin pour payer les retraites futures et les autres prestations.

Les gouvernements fédéral et provinciaux envisageaient une société de gestion de placements dont l'exploitation serait indépendante des deux paliers de gouvernement.

Nous avons déjà trois exercices complets d'activités derrière nous. Jusqu'à présent, nous avons investi 14 milliards de dollars et nous nous attendons à gérer 160 milliards de dollars d'ici 10 ans, y compris l'actif du RPC qui est actuellement géré à Ottawa.

Lorsque des professionnels gèrent des sommes aussi importantes, une bonne gouvernance est essentielle.

Notre loi directrice exige que le conseil compte suffisamment d'administrateurs possédant des connaissances reconnues en finance ou une expérience professionnelle pertinente.

Autrement dit, il doit disposer de compétences de surveillance qui correspondent étroitement au mandat de placement de notre organisme.

Comment sont nommés les administrateurs?

Les ministres des Finances fédéral et provinciaux nomment chacun un membre du comité des candidatures, constitué de représentants des secteurs public et privé et présidé par un chef d'entreprise du secteur privé.

Ce comité repère des candidats qualifiés et présente la liste des personnes qu'il recommande au ministre des Finances fédéral.

À partir de cette liste, le ministre des Finances fédéral nomme les membres du comité, en consultation avec les ministres des Finances provinciaux.

Ce processus permet d'obtenir un conseil d'administration aux membres indépendants d'esprit et possédant des compétences dans le domaine du placement, des affaires et des finances qui se rapportent aux responsabilités de notre organisme et permettent d'assurer une surveillance éclairée de la direction.

Le public canadien apprécie notre modèle de gouvernance. Plus tôt cette année, nous avons commandé un sondage de l'opinion publique auprès de 2500 Canadiens et Canadiennes. Nous voulions évaluer leur degré de confiance dans nos activités – la confiance du public étant à nos yeux prioritaire. Je vous signale en passant que les résultats de ce sondage se trouvent dans notre site Web.

Nous avons appris, entre autres, que 75 pour cent de la population canadienne avait confiance dans la solidité du RPC à long terme, du moment que son actif est géré par des professionnels du placement.

De plus, 65 pour cent des personnes interrogées ont confiance dans le fait que ces professionnels rendent des comptes à un conseil d'administration dont les membres ont des connaissances dans le domaine des affaires, des finances et du placement.

Nous avons aussi commandé une étude approfondie portant sur les attitudes de groupes clés d'intéressés. Ce document se trouve aussi dans notre site Web.

Cette étude a permis de constater que les groupes clés d'intéressés apprécient l'absence de lien de dépendance avec les gouvernements. Ils approuvent la surveillance de la direction par des administrateurs d'expérience. Ils font confiance aux professionnels qui prennent les décisions de placement.

Il s'agit là de manifestations d'appui extrêmement encourageantes pour notre modèle de gouvernance.

Cependant, notre étude montre aussi que de nombreux Canadiens et Canadiennes ont des doutes quant à notre capacité de maintenir notre indépendance vis-à-vis des gouvernements à mesure que notre actif s'accroît et que nous devenons une force importante sur les marchés financiers canadiens.

Ce que beaucoup de Canadiens ne savent pas, c'est que non seulement les gouvernements fédéral et provinciaux étaient conscients des dangers d'ingérence politique, mais qu'ils se sont activés, en sollicitant des conseils d'experts en matière de gouvernance pour savoir comment faire en sorte de protéger notre organisme contre les pressions inappropriées tout en l'obligeant à rendre des comptes. Ils ont intégré ces conseils dans la Loi et le Règlement.

Notre conseil d'administration comprend et accepte ces principes.

J'aimerais vous parler de quelques aspects de notre gouvernance qui illustrent les différences qui existent entre l'Office et la plupart des autres sociétés d'État et qui devraient vous donner confiance dans notre modèle de gouvernance.

Premièrement, c'est le conseil – et non le gouvernement – qui nomme le chef de la direction. Le chef de la direction rend des comptes au conseil et non au gouvernement.

Deuxièmement, nous établissons nos propres budgets et nous n'avons pas besoin de l'approbation du gouvernement.

Troisièmement, nous élaborons notre propre politique en matière de rémunération.

Quatrièmement, nous nommons notre propre vérificateur.

Cinquièmement, nous avons un processus rigoureux prévoyant une auto-évaluation du conseil d'administration, une évaluation par chacun de ses membres de son propre rendement et de celui de ses collègues et une évaluation du chef de la direction par les administrateurs.

En plus de ces caractéristiques importantes, tous les éléments standard d'une bonne gouvernance sont en place – notamment des mécanismes de résolution des conflits d'intérêts et des codes de déontologie à l'intention des administrateurs et du personnel.

Ces solides processus contribuent au maintien de pratiques exemplaires de gouvernance, ce dont bénéficient les intéressés.

La direction rend donc des comptes à un conseil d'administration expérimenté. Mais nous, les administrateurs, à qui rendons-nous des comptes?

En tant que société d'État fédérale, nous rendons des comptes au Parlement, par l'intermédiaire du ministre des Finances fédéral.

En tant que société de placement, nous devons aussi rendre des comptes aux ministres des Finances fédéral et provinciaux, qui sont responsables du RPC.

Enfin, nous rendons des comptes au public en tenant des assemblées publiques comme celle-ci.

La reddition de comptes et la présentation de rapports est un processus vital et continu. Les administrateurs partagent la conviction fondamentale qu'il faut présenter des rapports à l'ensemble de la population canadienne, rapidement et de manière proactive.

Nous avons fermement pris position en faveur d'une information complète et nous tenons la direction responsable à cet égard. Ses efforts dans ce domaine ont donné naissance à notre nouveau site Web, lancé le mois dernier.

Vous voyez ici, dans notre page d'accueil, notre ambitieuse politique d'information, qui affirme : « Les Canadiens ont le droit de savoir pourquoi, comment et où nous investissons les fonds du Régime de pensions du Canada, qui prend les décisions de placement, quels sont les placements que nous détenons en leur nom et quel est leur rendement. »

Selon notre étude, cette politique trouve un écho dans le public canadien, qui, comme nous, pense que la transparence est essentielle à la confiance dans notre mission.

Je pense que vous serez surpris de la richesse de l'information présentée dans le nouveau site Web.

On y trouve les politiques approuvées par le conseil...

un relevé complet des actions de sociétés ouvertes...

un résumé des titres à revenu fixe du RPC...

un résumé des placements en actions de sociétés fermées...

une présentation des stratégies de placement... et toutes sortes d'autres renseignements.

L'information financière et le relevé des placements détenus sont mis à jour tous les trimestres et les nouveautés sont affichées le plus rapidement possible.

Cela dit, nous comprenons qu'un modèle de gouvernance, quel que soit le soin apporté à son élaboration et à sa préservation, ne suffit pas à lui seul à assurer la réussite d'un organisme.

Tôt ou tard, il ne manquera pas de se produire quelque chose pour mettre à l'épreuve notre gouvernance et nos pratiques.

Nous sommes déterminés à conserver votre confiance parce que nos activités sont importantes pour l'avenir financier des 16 millions de Canadiens et de Canadiennes qui cotisent au Régime de pensions du Canada ou qui en bénéficient.

Si vous voulez en savoir plus sur notre gouvernance, n'hésitez pas à m'interroger à ce sujet pendant la période réservée aux questions.

En attendant, je cède la parole à notre président et chef de la direction, John MacNaughton, qui va vous parler de nos résultats récents et de notre orientation future.

John possède plus de 30 ans d'expérience à titre de banquier d'affaires et de cadre supérieur dans des maisons de placement du Canada et des États-Unis. Il a pris sa retraite du poste de président de Nesbitt Burns en 1999.

Depuis qu'il est entré à l'Office, il y a presque trois ans, il a constitué une équipe de direction qui possède toutes les connaissances et la détermination nécessaires pour mener à bien notre mandat.

John, c'est à vous.

Merci, Madame la présidente, et bienvenue à toutes et à tous.

Au cours de mon exposé, je vais examiner nos résultats du dernier exercice, vous faire part de nos plans pour l'avenir proche et vous parler un peu des perspectives des marchés.

Un aspect important de nos progrès au cours de l'exercice passé a été la poursuite de la constitution de notre équipe de direction et de soutien. Et c'est une équipe on ne peut plus compétente et dévouée.

À l'Office, qui est un organisme minimaliste et rationalisé, nous entendons freiner les coûts, élaborer des stratégies de placement et d'exploitation, retenir les services de spécialistes externes pour les mettre en œuvre et produire un rendement à long terme qui contribue à la solidité financière du Régime de pensions du Canada.

Au cours du dernier exercice, les frais d'exploitation de l'Office se sont élevés à 11,4 millions de dollars. Je tiens à vous assurer que nous continuons à faire preuve de vigilance dans la gestion de nos coûts, afin d'optimiser le rendement net des frais, ce qui constitue la mesure suprême de notre rendement.

Pendant les 20 prochaines années, les cotisations des salariés et des employeurs suffiront au Régime pour honorer toutes ses obligations en matière de prestations.

Par la suite, il devra de plus en plus faire appel à ses placements pour verser les prestations.

Le Régime détient actuellement près de 54 milliards de dollars de placements – soit une augmentation de 4,5 milliards de dollars en l'espace d'un an.

Il s'agit de titres à revenu fixe, détenus par le Régime de pensions du Canada et gérés par le ministère des Finances, à Ottawa, et d'actions gérées par l'Office d'investissement du RPC, à Toronto.

Voici quel a été le rendement de ces placements pendant le dernier exercice.

Les titres à revenu fixe ont rapporté 2 milliards de dollars, soit un rendement de placement estimatif de 5 pour cent.

Les actions ont rapporté 316 millions de dollars, soit un rendement de 3,4 pour cent.

Sur une base consolidée, l'ensemble des placements a rapporté 2,3 milliards de dollars au cours du dernier exercice, soit un taux de rendement de 5,7 pour cent.

Pourquoi le rendement d'ensemble, soit 5,7 pour cent, est-il supérieur à celui des différents portefeuilles qui composent l'actif? L'explication est quelque peu technique... mais elle n'en est pas moins importante.

Cela s'explique essentiellement par une modification de la composition de l'actif, la part des actions dans l'actif total du RPC étant passée de 14 pour cent au début de l'exercice à 27 pour cent à la fin de l'exercice.

Pendant la première moitié de l'exercice, le rendement des actions a été négatif, tandis que celui des titres à revenu fixe était positif. Pendant la deuxième moitié, cependant, le rendement des actions a été fortement positif tandis que celui des titres à revenu fixe a été mitigé.

Résultat : le rendement des actions a été inférieur à celui des obligations pendant la première moitié de l'exercice, où elles représentaient une part proportionnellement moindre de l'actif, mais il a été supérieur pendant la deuxième moitié, au cours de laquelle elles représentaient une part supérieure à la moyenne de l'exercice.

En fin de compte, la modification de la composition de l'actif a eu pour effet d'accroître notre rendement total d'environ un point de pourcentage.

Les titres à revenu fixe comprennent des obligations d'État de 20 ans et une réserve liquide. Certaines obligations sont arrivées à échéance au cours de l'exercice et leur produit net a servi à verser des prestations de retraite ou a été transféré à l'Office, qui l'a placé dans des actions. Cela explique la baisse des titres à revenu fixe au cours de l'exercice, de 42 milliards de dollars à 39 milliards de dollars.

Cette part désormais plus faible de l'actif a rapporté 2 milliards de dollars pendant l'exercice 2002, contre 3,8 milliards de dollars pendant l'exercice précédent.

Parlons maintenant de la part de l'actif gérée par l'Office – le portefeuille d'actions.

Nous investissons dans des actions pour compenser l'important portefeuille de titres à revenu fixe du RPC et parce que nous pensons que les actions produiront un rendement supérieur par rapport aux risques assumés, à long terme.

Environ 71 pour cent du portefeuille d'actions était investi au Canada,

15 pour cent aux États-Unis

et 14 pour cent hors de l'Amérique du Nord.

Compte tenu de l'instabilité des marchés boursiers, nos actions se sont bien comportées. Nous avons affiché des gains de 316 millions de dollars – soit un taux de rendement de 3,4 pour cent – ce qui change agréablement des résultats négatifs de l'exercice précédent.

Ceux et celles d'entre vous qui suivent la Bourse, savent combien les actions ont été volatiles.

Ces montagnes russes représentent nos résultats trimestriels des trois derniers exercices.

Pendant l'exercice 2002, nous avons commencé par afficher un gain modeste...

suivi d'une forte perte...

puis d'un gain important...

suivi d'un autre gain modeste.

À mesure que notre actif va s'accroître, les gains et les pertes augmenteront pour atteindre plusieurs milliards de dollars au cours de certains trimestres.

Heureusement, le public canadien comprend la volatilité des marchés. Selon notre étude, il existe une tolérance élevée à l'égard des pertes à court terme.

En fait, 46 pour cent des personnes interrogées ne s'inquiètent pas des pertes à court terme parce qu'elles seront plus que compensées par les gains que nous réaliserons au cours des 20 prochaines années. Ces personnes sont deux fois plus nombreuses que celles qui s'inquiètent des pertes à court terme.

Environ 97 pour cent de notre actif était placé dans des actions de sociétés ouvertes et trois pour cent, dans des actions de sociétés fermées.

Une des manières dont nous évaluons notre rendement consiste à le comparer à des rendements de référence qui incorporent le rendement d'indices boursiers pour les actions de sociétés ouvertes et les objectifs internes pour les actions de sociétés fermées.

Vous voyez ici nos résultats pour les actions canadiennes, les actions étrangères et l'ensemble de nos actions. Dans tous les cas, notre rendement a été supérieur à celui des indices de référence. Je ne m'arrêterai pas sur le rendement relatif parce que ce qui importe le plus, en fin de compte, c'est de gagner de l'argent pour le Régime de pensions du Canada, et non pas seulement de comparer notre rendement à celui des marchés et des autres grands investisseurs.

Même si nous avons gagné de l'argent pendant le dernier exercice, nos trois derniers exercices se soldent par une perte de 65 millions de dollars. Cela représente moins d'un demi pour cent de l'actif placé dans des actions à la fin du dernier exercice.

Cela nous déçoit, bien sûr, de subir une perte. Mais étant donné la volatilité des marchés, on pouvait s'y attendre et, à notre avis, elle sera compensée par les gains que nous réaliserons au cours des décennies à venir.

Laissez-moi vous expliquer plus en détail ce que nous faisons et où nous allons.

L'actuaire en chef du Canada a récemment conclu que l'assise financière du Régime de pensions du Canada était solide pour l'avenir prévisible.

Selon ses prévisions, les cotisations dépasseront les prestations au moins jusqu'en 2021. Passé ce cap, on aura besoin du revenu de placement pour verser les prestations.

Par conséquent, nous investissons les fonds excédentaires du RCP pour aider à financer les retraites des jeunes travailleurs et travailleuses d'aujourd'hui lorsqu'ils prendront leur retraite dans 20, 30 ou 40 ans.

Au fil des années, le portefeuille obligataire actuel du RPC va s'amenuiser à mesure que les obligations arrivent à échéance, tandis que le portefeuille d'actions va s'accroître.

D'ici le milieu de 2004, la part des titres à revenu fixe et celle des actions pourraient représenter chacune environ 50 pour cent de l'actif total.

D'ici le début de 2006 – soit dans quatre ans – les actions pourraient représenter 60 pour cent de l'actif total du RPC – ce qui correspond à leur proportion actuelle dans de nombreuses grandes caisses de retraite du secteur public canadien.

Au cours de la prochaine année, nous allons donc devoir prendre des décisions essentielles quant à la répartition la plus appropriée de l'actif du RPC.

Cette décision s'inscrit dans le cadre d'une annonce importante faite par le ministre des Finances fédéral plus tôt ce mois-ci, en son propre nom et au nom des ministres des Finances provinciaux.

Le gouvernement compte transférer la gestion des titres à revenu fixe du RPC du ministère des Finances à l'Office d'investissement du RPC.

Si les dispositions législatives nécessaires reçoivent l'approbation du Parlement, nous serons chargés de gérer la réserve liquide et le portefeuille d'obligations du RPC.

Le transfert de la réserve liquide s'effectuera probablement au cours des 12 prochains mois.

Nous serons alors chargés de fournir en temps voulu au Régime de pensions du Canada les fonds nécessaires pour verser les prestations de retraite courantes.

Le transfert du portefeuille d'obligations s'effectuera sur trois ans, et nous en recevrons une partie chaque mois, à partir de l'année prochaine.

En assumant la responsabilité de la gestion de la totalité l'actif, nous pourrons concentrer notre attention sur la stratégie de placement la plus efficace pour assurer la solidité financière à long terme du Régime de pensions du Canada.

Au cours des trois premières années d'existence de l'Office, nous avons effectué des placements passifs par l'intermédiaire de fonds gérés à l'extérieur.

Vous trouverez dans notre site Web un relevé de toutes les actions que nous détenons au 31 mars 2002 identique à celui que vous voyez sur ces diapositives. Ce relevé sera mis à jour tous les trois mois, lorsque nous publierons nos résultats trimestriels. Comme vous l'a dit notre présidente du conseil, nous nous sommes engagés à informer la population canadienne des placements que nous détenons en son nom.

Nos actions de sociétés cotées en bourse font actuellement partie d'indices boursiers connus au Canada, aux États-Unis et hors de l'Amérique du Nord.

Au cours de nos trois premiers exercices, nous avons reproduit ces indices. Cela était une manière efficace d'investir des sommes importantes rapidement pendant notre période de formation.

Nous disposons désormais du personnel cadre nécessaire pour mettre en œuvre une stratégie de placement plus active et plus ciblée qu'une simple gestion indicielle.

Mais, avant d'aborder l'évolution de notre stratégie concernant les placements sur les marchés publics, laissez-moi vous parler de nos placements sur les marchés privés.

Nous avons lancé notre programme de placements dans des actions de sociétés fermées il y a un an. Pourquoi investir dans des actions de sociétés fermées? Parce qu'elles offrent, à long terme, de meilleures perspectives de rendement que les actions de sociétés ouvertes. Cependant, les placements de ce genre nécessitent beaucoup de patience car il faut un certain temps avant que ce rendement supérieur se concrétise. Notre horizon de placement étant éloigné, nous pouvons nous permettre d'être patients.

Nous investissons dans deux types de fonds d'actions de sociétés fermées.

Les premiers injectent des capitaux dans des sociétés en phase de démarrage ou à des stades plus avancés de développement qui ont besoin de capital-risque pour lancer de nouvelles entreprises et pour assurer leur croissance et leur rentabilité.

Les fonds du deuxième type financent ce que l'on appelle des rachats – visant des entreprises qui font l'objet d'une restructuration ou d'un changement de direction ou qui adoptent une nouvelle stratégie de croissance par expansion ou acquisition.

Nombre de ces investissements s'effectueront au Canada, offrant ainsi un solide rendement tout en contribuant à la croissance économique, à la productivité et à la compétitivité de notre pays. D'autres s'effectueront aux États-Unis, en Grande-Bretagne et dans le reste de l'Europe de l'Ouest, où nous pouvons tirer parti d'occasions qui nous permettront de contribuer à assurer le revenu de retraite de la population canadienne.

Qu'avons-nous fait jusqu'à présent? Nous avons affecté 3,5 milliards de dollars à 24 sociétés en commandite gérées par 20 sociétés de financement par capitaux propres. Jusqu'à présent, moins d'un demi-milliard de dollars a été tiré pour effectuer des placements.

Il faudra plusieurs années pour réaliser notre objectif, qui consiste à investir

jusqu'à 10 pour cent de la totalité de l'actif dans des actions de sociétés fermées – et jusqu'à 12 ans pour que les placements initiaux produisent les rendements attendus.

Nous avons l'intention d'élargir nos placements sur les marchés privés au-delà des actions. Nous cherchons des occasions de placements dans des biens immobiliers productifs, des projets d'infrastructure et de production énergétique et des ressources naturelles.

Nous sommes prêts à affecter jusqu'à cinq pour cent de l'ensemble de notre portefeuille à ce genre de placements si nous repérons les occasions voulues.

Au total, jusqu'à 15 pour cent de notre portefeuille d'actions pourrait finir par être investi sur les marchés privés.

Passons maintenant à nos plans pour les placements sur les marchés publics. Je peux vous donner un aperçu général de ce que nous avons en tête.

Premièrement, nous regroupons présentement nos placements actuels en actions de sociétés ouvertes en un seul portefeuille passif. Il sera composé et géré à l'Office par notre propre équipe de professionnels du placement. Notre but est de réduire les frais et de mieux gérer le risque.

Deuxièmement, nous lançons de nouvelles stratégies de gestion de transition pour réduire les commissions et les frais résultant du placement de rentrées de fonds importantes sur le marché.

Troisièmement, notre personnel se concentrera sur la gestion du risque lié au portefeuille, au lieu de chercher uniquement à dépasser notre indice de référence. À l'optimisation du rendement nous allions la prudence, afin de protéger le capital qui nous est confié par la population active canadienne.

Quatrièmement, nous allons appliquer à notre portefeuille passif des stratégies de couverture faisant appel à une gestion active. Ces stratégies seront innovatrices et ajouteront de la valeur en tirant parti des capacités de notre équipe interne ainsi que des compétences qui existent sur le marché concurrentiel, au Canada et à l'étranger. Nous publierons plus tard cette année, dans notre site Web, des précisions sur cette importante initiative.

Permettez-moi de conclure en jetant un coup d'œil à l'avenir – ou plutôt en regardant en arrière pour bénéficier d'un point de vue historique sur ce que l'avenir pourrait nous réserver.

J'aimerais vous montrer rapidement quelques données sur le rendement des obligations et des actions depuis 1970. Nous avons retenu 1970 comme date de départ parce que c'est alors que l'on a commencé à disposer de données fiables sur les placements internationaux.

Voyons où nous en serions 30 ans plus tard si nous avions investi 14 milliards de dollars dans différents placements. J'utilise le chiffre de 14 milliards de dollars parce que c'est la valeur de notre actif actuel, à l'Office d'investissement du RPC.

Vous voyez ici quel a été le rendement des obligations du gouvernement du Canada au cours des 30 dernières années. Nos 14 milliards de dollars investis en 1970 vaudraient aujourd'hui 280 milliards de dollars. Je suis sûr que vous vous dites que ce n'est pas si mal.

Voyons maintenant quel a été le rendement des actions canadiennes au cours de la même période. Il a été légèrement meilleur, puisque le total serait de 306 milliards de dollars.

Jetons un coup d'œil aux actions étrangères. Le placement de nos 14 milliards de dollars dans des actions hors de l'Amérique du Nord se serait avéré très fructueux – puisque leur valeur atteindrait 578 milliards de dollars trois décennies plus tard.

Enfin, si nous avions investi uniquement dans des actions américaines, la croissance de notre actif aurait été spectaculaire – 30 ans plus tard, il vaudrait 721 milliards de dollars.

Ces chiffres soulignent pourquoi il est si important d'investir dans des actions – notamment des actions étrangères – pour assurer la solidité financière future du Régime de pensions du Canada.

Comme nous le savons tous, il serait imprudent de mettre tous nos œufs dans le même panier.

Que se serait-il passé si nous avions appliqué notre répartition géographique actuelle en investissant 70 pour cent au Canada, 15 pour cent aux États-Unis et 15 pour cent hors de l'Amérique du Nord?

Nos 14 milliards de dollars auraient fructifié pendant ces 30 ans pour valoir aujourd'hui 416 milliards de dollars.

Cette rétrospective théorique nous permet d'apprécier les miracles que permet d'accomplir le rendement composé et de comprendre qu'il est logique d'affecter une partie de l'actif du RPC à des actions canadiennes et étrangères.

Au cours des prochaines années, nous nous attendons à ce que le rendement des actions soit inférieur à celui des 30 dernières années – mais il devrait finir par revenir à la norme historique.

Nous disposons de 20 ans avant de devoir affecter une partie du revenu au Régime de pensions du Canada pour l'aider à verser les prestations de retraite. Au cours de cette période, nous pensons que les actions contribueront fortement au rendement de placement global de l'ensemble de l'actif du RPC.

L'opinion canadienne semble cependant mitigée quant au rendement des actions à long terme, quatre personnes sur 10 croyant au pouvoir des actions à long terme et un nombre équivalent exprimant des doutes à cet égard. Il est clair que nous avons la responsabilité de donner à la population canadienne l'information voulue pour mieux faire comprendre nos stratégies.

Il est encourageant de voir qu'une vaste majorité de la population canadienne pense que c'est une bonne idée de détenir différents types de placements pour atténuer le risque.

En conclusion, nous avons eu un exercice gratifiant.

Nous avons constitué une équipe compétente. Nous avons établi un actif solide. Notre rendement a été bon. Enfin, nous avons confiance que, dans les années à venir, nous contribuerons de façon appréciable à la solidité financière du Régime de pensions du Canada.

Je vous remercie de votre attention.